

Augmentation du forfait hospitalier : une punition pour les malades

En choisissant d'augmenter le forfait hospitalier pour répondre aux besoins de financement des hôpitaux, le gouvernement fait un choix anti-solidaire. Facturé aux patients hospitalisés au titre des frais d'hébergement, ce forfait est en effet systématiquement pris en charge par les complémentaires santé. Son augmentation va ainsi entraîner une augmentation des complémentaires dont les tarifs ne dépendent pas des ressources des cotisants°- contrairement aux cotisations à la Sécurité sociale, proportionnelles aux revenus de chacun.

Une mesure injuste qui va surtout peser sur les plus pauvres

Cette mesure pèsera donc proportionnellement davantage sur les revenus modestes. Les premières victimes sont connues : ce seront les personnes les plus fragiles, c'est-à-dire celles qui n'ont pas de complémentaires santé (jeunes, retraité-e-s, chômeurs, travailleurs indépendants...) mais aussi toutes celles pour qui le coût de cette complémentaire représente déjà une charge très (trop) importante dans leurs revenus... au point de l'abandonner dans certains cas.

Une mesure grave prise sans concertation

Loin d'être anodine, cette décision va à l'encontre de la solidarité en matière de financement des soins. Elle aurait dû, *a minima*, faire l'objet d'une concertation avec les représentants des usagers, premiers concernés. Mais le gouvernement a préféré la voie de l'annonce brutale, présentée comme une orientation irrévocable qui nous laisse le commentaire pour seule liberté.

Que reste-t-il aujourd'hui de la campagne présidentielle, des débats autour de la Sécurité sociale, du refus unanime de la remise en cause du financement du « petit risque » ? Rien, ou si peu. Les promesses du candidat Macron semblent oubliées par un gouvernement qui s'était pourtant engagé dans la lutte contre les inégalités d'accès aux soins.

France Assos Santé dénonce avec d'autant plus de force cette mesure qu'en matière de reste-à-charge lié aux hospitalisations, elle vient s'ajouter au prix déjà élevé des chambres particulières, toujours plus systématiquement facturées.

Une mesure qui augure mal du « zéro reste-à-charge » sur le dentaire, l'optique et l'audioprothèse

Présentée comme une disposition technique et faussement indolore, l'augmentation du forfait hospitalier augure bien mal de l'engagement pris par le Président Macron, à savoir un « reste à charge zéro » sur le dentaire, l'optique et l'audioprothèse à la fin du quinquennat. S'il s'agit d'organiser le transfert de charges vers les complémentaires santé, préparons-nous au pire car les prix des complémentaires atteindront bientôt les limites supportables pour les usagers de santé que nous sommes.

Chacun en mesure déjà les conséquences : les personnes malades seront de plus en plus nombreuses à renoncer à se faire soigner. Est-ce vraiment cela, « l'équité des soins » prônée par le gouvernement ?

L'hôpital a besoin de financements. Ils doivent être assurés par les cotisations solidaires de l'ensemble de nos concitoyens et pas par l'augmentation des tarifs des complémentaires santé, ni par le désengagement de l'État dans la prise en charge de nos soins.

Contact presse :

Marc Paris – 01 40 56 94 42 / 06 18 13 66 95 – mparis@france-assos-sante.org